- Télétransmis en Préfecture le : 14 NOV. 2023
- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 14 NOV. 2023

Feuillet N° 51

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 14/11/2023 **N°** D2023-105

Nomenclature : 1.7

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil d'Agglomération au Président

Objet : **Marché n°2021-26 relatif aux travaux restructuration des réseaux humides de la Rue du Colonel Romans Petit et de la Rue du Parc à Dortan**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation pour *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services »*, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1, R2194-5 à R2194-3,

Vu les articles 14 et 19.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux approuvé par arrêté du 8 septembre 2009 relatif aux prolongations de délais d'exécution,

Vu le détail des plus-values,

Vu le projet de modification de marché n°1,

PREAMBULE

Le marché n°2021-26 est composé d'un lot unique et a pour objets :

- la réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues Romans Petit et du Parc, avec la pose d'un total d'environ 1020 ml de réseau d'eaux usées DN200 et de 650 ml de réseau d'eaux pluviales DN 315 et 400,

- la mise en œuvre des principes d'une gestion alternative des eaux pluviales, avec la création d'une noue à seuils végétalisée de 112 ml et de trois tranchées d'infiltration sur la rue Romans Petit (représentant 246 ml au total), ainsi que d'une tranchée d'infiltration sur la rue du Parc (55 ml),

- le renforcement du réseau d'eau potable de la rue Romans Petit, avec pose de 665 ml de réseau DN150, et le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue du Parc (environ 400 ml DN 60 et DN 100).

Ce marché a pour principaux objectifs de répondre aux obligations règlementaires :
- de mise en conformité du système d'assainissement de Dortan, dont le réseau de collecte, initialement unitaire et vétuste sur les deux rues considérées, était à l'origine d'un apport très important d'eaux claires parasites météoriques et permanentes, entrainant des déversements à une fréquence et en quantité supérieures à celles autorisées par la règlementation (arrêté du 21 juillet 2015), ainsi qu'une surcharge hydraulique des réseaux (inondations) et de la station d'épuration,
- de mise en conformité de la défense incendie de la commune,
- de renouvellement des réseaux d'eau potable, afin de diminuer les pertes sur le réseau en vue d'atteindre le rendement imposé par la loi Grenelle II.
Le marché a également pour objectif la mise en ouvre d'une gestion alternative des eaux pluviales, afin de réduire le dimensionnement des réseaux et limiter les phénomènes d'inondation à l'aval, de permettre l'infiltration en local des eaux de pluie et ainsi favoriser la recharge des nappes phréatiques.

Ce marché a été notifié au groupement d'entreprises Dumas TP (mandataire)/SNTP/EHTP le 05.09.2021 pour un montant initial de 1 087 581,65 € H.T (offre variante notifiée). Le délai d'exécution était fixé à 4 semaines de préparation et 8 mois d'exécution, à compter de la date fixée par ordres de service.

Ce marché n'avait pas encore fait l'objet de modification de marché.

MODIFICATIONS INTRODUITES

La présente modification de marché contractualise :

- la modification du phasage du chantier, introduite par les OS n°4, 5, 6 et 7,

- la prolongation du délai d'exécution du chantier de 2 semaines introduite par l'OS n°6, portant à 8 mois et demi le délai global d'exécution,

- l'introduction de 2 prix nouveaux par l'OS n°4 et l'ajout de 10 prix nouveaux par le présent avenant, visant à protéger les ouvrages créés ou faciliter leur exploitation,

- l'augmentation du montant du marché de 263 704,60 € H.T. Cette augmentation du montant initial du marché de 24.25% résulte de circonstances exceptionnelles et imprévisibles liées à l'abandon, en cours de phase de préparation du présent marché, du projet d'aménagement de voirie par la Commune de Dortan. Les travaux objets du présent marché, devaient s'y intégrer, notamment en matière de réfection de voirie en BBSG, d'aménagement et sécurisation de la noue, qui n'étaient pas prévus initialement mais ont ainsi été rendus nécessaires. L'augmentation du montant

Feuillet N° 53

du marché fait également suite à des variations dans les quantités exécutées (reprise de branchements AEP plomb non identifiés en phase d'études, etc...), ainsi qu'à l'ajout de prestations supplémentaires visant à protéger les ouvrages créés ou faciliter leur exploitation (création d'une chambre de stabilisation de pression et de comptage AEP, etc...). Le montant total du marché est ainsi porté à 1 351 286,25 € HT.

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n°2021-26 passée avec le groupement d'entreprises Dumas TP/SNTP/EHTP, qui acte le re-phasage du chantier et la prolongation des délais d'exécution de 2 semaines, introduit 11 prix nouveaux et augmente le montant initial du marché de 263 704,60 € HT, portant le montant total du marché à 1 351 286,25 € HT, soit 1 621 543,50 € TTC.

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

Article 3 : D'inscrire les crédits budgétaires aux budgets Eau et Assainissement 2023 des régies Eau et Assainissement

Article 4 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 5 : Ampliation de cette décision sera transmise à la Sous-préfecture de Nantua.

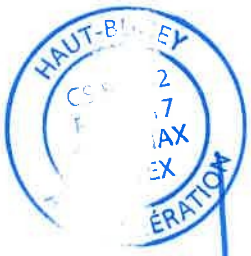

Le Président

Michel MOURLEVAT

Feuillet N° 54

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Marché n°2021-26 relatif aux travaux restructuration des réseaux humides de la Rue du Colonel Romans Petit et de la rue du Parc à Dortan.

Date de décision: 14/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2023

Numéro de l'acte : D2023105

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20231114-D2023105-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 1 .7
Commande Publique
Actes speciaux et divers

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : D2023-105.pdf (99_AR-001-200042935-20231114-D2023105-AR-1-1_1.pdf)